



PV CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 02 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le deux avril à vingt heures, le Conseil Communautaire « Entre Seine et Forêt » légalement convoqué, s'est réuni à Samoreau, sous la présidence de Monsieur Pascal GOUHOURY.

Membres titulaires présents: M. CHADAILLAT Patrick, Mme BELLECOURT BOUCHET Sylvie, M. POTTIER David, M. SIGLER Laurent, M. BOULET Frédéric, M. PETIT Jean-Marie, M. TISSIER Michel, M. POTTIER Daniel, Mme DUHNEN Odile, Mme BIM Anne-Marie, Mme DELION Bernadette, Mme LECOQ Dominique, Mme OTTO-BRUC Marie-France, M. AYMES Michaël, Mme MATHE Aude, M. LARDRY Gérard

Absents excusés : Mme HIRIAUX Chantal, Mme BARRE Anne (donne procuration à M. PETIT Jean-Marie), M. YVES Serge, M. MARGUET Xavier, M. SAUSSIER Yohan (donne procuration à Mme BARRE Anne)

Secrétaire de séance : M. BOULET Frédéric

Ouverture de séance à 20h05.

1. Approbation du PV du dernier conseil communautaire,

L'Assemblée approuve à l'unanimité le PV du Conseil Communautaire du 15 janvier 2015.

2. Comptes de gestion 2014 du Percepteur

Le Président informe l'Assemblée que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2014 du budget de la communauté de communes et des budgets annexes a été réalisée par le Receveur en poste à Fontainebleau et que les comptes de gestion établis par ce dernier sont conformes aux comptes administratifs du budget de la communauté de communes et des budgets annexes.

L'Assemblée les approuve à l'unanimité.

3. Comptes administratifs 2014

Communauté de Communes

| | RESULTAT CLOTURE 2013 | AFFECTION A L'INV 2014 | RESULTAT BUDGETAIRE 2014 | | | RESULTAT D'EXECUTION |
|--------------|--------------------------|---------------------------|--------------------------|---------------------|------------------|-------------------------|
| | | | DEPENSES | RECETTES | BALANCE | |
| INV | -194 395.35 | | 1 209 045.98 | 1 116 764.84 | -92 281.14 | -286 676.49 |
| FCT | 471 455.47 | 108 661.16 | 3 277 474.55 | 3 387 442.10 | 109 967.55 | 472 761.86 |
| TOTAL | 277 060.12 | 108 661.16 | 4 486 520.53 | 4 504 206.94 | 17 686.41 | 186 085.37 |



Assainissement

| | RESULTAT CLOTURE 2013 | AFFECTATION A L'INV 2014 | RESULTAT BUDGETAIRE 2014 | | | RESULTAT D'EXECUTION |
|--------------|--------------------------|-----------------------------|--------------------------|---------------------|--------------------|-------------------------|
| | | | DEPENSES | RECETTES | BALANCE | |
| INV | 294 298.09 | | 2 257 736.75 | 1 513 083.29 | -744 653.46 | -450 355.37 |
| EXPL | 371 340.55 | | 473 815.35 | 671 608.98 | 197 793.63 | 569 134.18 |
| TOTAL | 665 638.64 | | 2 731 552.10 | 2 184 692.27 | -546 859.83 | 118 778.81 |

Eau

| | RESULTAT CLOTURE 2013 | AFFECTATION A L'INV 2014 | RESULTAT BUDGETAIRE 2014 | | | RESULTAT D'EXECUTION |
|--------------|--------------------------|-----------------------------|--------------------------|-------------------|------------------|-------------------------|
| | | | DEPENSES | RECETTES | BALANCE | |
| INV | -37 570.51 | | 299 977.89 | 236 604.24 | -63 373.65 | -100 944.16 |
| EXPL | 412 609.42 | 37 570.51 | 164 137.60 | 284 831.68 | 120 694.08 | 495 732.99 |
| TOTAL | 375 038.91 | 37 570.51 | 464 115.49 | 521 435.92 | 57 320.43 | 394 788.83 |

Le Président présente les comptes administratifs des budgets de la communauté de communes et des services de l'assainissement et de l'eau et quitte l'assemblée. Monsieur CHADAILLAT Patrick, 1^{er} Vice-Président, fait ensuite procéder au vote.

L'Assemblée adopte à l'unanimité les comptes administratifs des 3 budgets.

4. Affectation des résultats 2014 aux BP 2015

Communauté de Communes

| RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2014 | |
|------------------------------------|--------------|
| Résultat de l'exercice | 109 967.55 € |
| Résultats antérieurs reportés 2013 | 362 794.31 € |
| Résultat à affecter | 472 761.86 € |

| RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2014 | |
|------------------------------------|---------------|
| Résultat de l'exercice | -92 281.14 € |
| Résultats antérieurs reportés 2013 | -194 395.35 € |
| Solde d'exécution d'investissement | -286 676.49 € |
| Soldes des Restes à Réaliser 2014 | 246 143.75 € |
| Besoin de financement | -40 532.74 € |

| AFFECTION | |
|--------------------------|--------------|
| Affectation en R 1068 | 40 532.74 € |
| Report en fonctionnement | 432 229.12 € |
| Reprise | 472 761.86 € |

Assainissement

| RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2014 | |
|--|--------------|
| Résultat de l'exercice | 197 793.63 € |
| Résultats antérieurs reportés 2013 | 371 340.55 € |
| Résultat à affecter | 569 134.18 € |

| RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2014 | |
|---------------------------------------|---------------|
| Résultat de l'exercice | -744 653.46 € |
| Résultats antérieurs reportés 2013 | 294 298.09 € |
| Solde d'exécution d'investissement | -450 355.37 € |
| Soldes des Restes à Réaliser 2014 | 477 660.00 € |
| Résultat | 27 304.63 € |

Eau

| RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2014 | |
|--|--------------|
| Résultat de l'exercice | 120 694.08 € |
| Résultats antérieurs reportés 2013 | 375 038.91 € |
| Résultat à affecter | 495 732.99 € |

| RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2014 | |
|---------------------------------------|---------------|
| Résultat de l'exercice | -63 373.65 € |
| Résultats antérieurs reportés 2013 | -37 570.51 € |
| Solde d'exécution d'investissement | -100 944.16 € |
| Soldes des Restes à Réaliser 2014 | |
| Besoin de financement | -100 944.16 € |

| AFFECTATION | |
|--------------------------|---------------|
| Affectation en R 1068 | -100 944.16 € |
| Report en fonctionnement | 394 788.83 € |
| Reprise | 495 732.99 € |

L'Assemblée approuve à l'unanimité l'affectation des résultats de fonctionnement/exploitation des 3 budgets selon les propositions du Président présentées ci-dessus.

5. Taux des 4 taxes

Contribution Foncière des Entreprises (CFE) : Dans le cadre de la nouvelle loi de finances pour 2014, le montant de la base minimum a été revu en baisse. Par conséquent, la Collectivité supportera une baisse des ressources fiscales pour 2015. Le Président propose, après validation par la Commission des Finances réunie le 24 Mars 2015, une augmentation du taux de CFE de + 0.08 % par rapport à 2014, donc un taux à 21.80 %.

L'Assemblée approuve à l'unanimité l'augmentation du taux CFE à 21,80 %.

Le Président propose, après validation de la Commission Finances, de reconduire les taux suivants :

- Taxe d'habitation = 8.01 %
- Taxe foncière sur le bâti = 0.697 %
- Taxe foncière sur le non-bâti = 4.48 %

L'Assemblée approuve à l'unanimité la reconduction les taux.

6. Taux de la taxe pour l'enlèvement des ordures ménagères

La participation due par la CCESF au SMICTOM est identique par rapport à 2014. Par conséquent, le Président propose de reconduire le taux à 8.90 %.

L'Assemblée approuve à l'unanimité le taux de la TEOM.

7. Subventions aux associations

Les propositions de la commission des finances sont les suivantes :

| | |
|---------------------------|---------|
| ARTS ET LOISIRS AU JARDIN | 2100 € |
| DEMETER | 9 500 € |
| FNACA | 450 € |
| GAH – Les Briardises | 6 100 € |
| JEUNES SAPEURS POMPIERS | 500 € |
| MISSION LOCALE | 7 600 € |

L'Assemblée délibère par 7 pour, 8 contres et 4 abstentions pour la subvention Demeter. Et, approuve à l'unanimité pour les autres associations.

8. Subventions aux clubs sportifs de la CCESF

Les propositions de la commission des finances sont les suivantes :

| | |
|----------------------|----------|
| ASBS | 5 300 € |
| AVENIR SAMOREAU | 1 500 € |
| AVIRON | 1 500 € |
| CANOE | 400 € |
| CCSV | 7 000 € |
| ENTENTE SPORTIVE | 1 400 € |
| LA PALME AQUADEMIQUE | 250 € |
| LUCIEN CEZARD | 260 € |
| RCSF | 500 € |
| USFEN | 500 € |
| USH | 21 000 € |

L'Assemblée approuve par 18 voies et 1 abstention la subvention à l'Entente Sportive (Abstention de Monsieur Gouhoury) et à l'unanimité pour les autres clubs sportifs.

9. Renouvellement de la subvention pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie

La commission des finances propose de reconduire la subvention pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie aux mêmes conditions que les années passées (50 % de remboursement du prix d'achat dans la limite de 50 €). La subvention n'est accordée qu'une seule fois par foyer et pour un seul récupérateur.

L'Assemblée valide à l'unanimité la reconduction de cette subvention.

10. Montant de la surtaxe eau et assainissement

Compte-tenu des résultats de 2014 pour les services de l'assainissement et de l'eau, la commission des finances propose le maintien des parts fixes et des surtaxes :

- Eau : 0.47 €/m³ de surtaxe et 20 €/an de part fixe pour la Communauté de Communes Entre Seine et Forêt
- Eau : 0.3039 €/m³ pour le SIAEP Machault Pamfou et la Commune de Férycy
- Assainissement : 1€/m³ de surtaxe et 20 €/an de part fixe pour la communauté de Communes Entre Seine et Forêt.

L'Assemblée valide à l'unanimité la reconduction des surtaxes et des parts fixes pour l'eau et assainissement (énumérées ci-dessus).

11. Taxe de branchement réseau d'assainissement

Le Président expose que le montant de la taxe de raccordement au réseau d'assainissement avait été fixé à 1400 €. Il propose à l'Assemblée, de reconduire le montant de la taxe à 1400 € par logement raccordé au réseau d'assainissement. Les demandes de raccordement au réseau d'assainissement pour des constructions autres qu'à vocation de logement seront examinées au cas par cas en commission travaux afin d'ajuster la taxe en fonction de la destination du local.

L'Assemblée, approuve à l'unanimité la reconduction de la taxe de raccordement au réseau d'assainissement aux mêmes conditions qu'en 2014.

12. Taxe de branchement réseau d'eau

Le Président expose le montant de la taxe de raccordement au réseau d'eau avait été fixé à 350 € et modulé en fonction du diamètre selon le tableau ci-dessous :

| DIAMETRE DE LA CANALISATION | MONTANT |
|-----------------------------|---------|
| 20 mm | 350 € |
| De 21mm à 30mm | 700 € |
| De 31mm à 40 mm | 1050 € |

Au-delà de 40 mm, le montant de la taxe sera examiné au cas par cas en commission travaux.

Il propose à l'Assemblée, de reconduire le montant de la taxe de raccordement au réseau d'eau.

L'Assemblée approuve à l'unanimité la reconduction de la taxe de raccordement au réseau public de distribution de l'eau potable aux mêmes conditions qu'en 2014.

13. Emprunt sur le budget principal

La Commission des Finances propose d'emprunter 250 000 € pour équilibrer le Budget Primitif, en prévision des travaux d'investissement de 2015.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, accepte, l'emprunt de 250 000 €.

14. Emprunt sur le budget eau

La Commission des Finances propose d'emprunter 76 000 € pour équilibrer le Budget Primitif, en prévision des travaux d'investissement de 2015.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, accepte, l'emprunt de 76 000 €.

15. Vote du budget principal et des budgets annexes,

BP 2015 : BUDGET PRINCIPAL

SECTION FONCTIONNEMENT

| PREVISIONS 2015 | |
|-----------------|----------------|
| DEPENSES | 3 792 965.61 € |
| RECETTES | 3 792 965.61 € |
| EQUILIBRE | 0.00 € |

SECTION INVESTISSEMENT

| PREVISIONS 2015 | |
|-----------------|----------------|
| DEPENSES | 1 901 811.39 € |
| RECETTES | 1 901 811.39 € |
| EQUILIBRE | 0.00 € |

M. CHADAILLAT Patrick remarque que la création du stade athlétisme et terrain multisports est la dépense prévisionnelle principale sur 2015, en notant que ce projet sera subventionné à la hauteur de 80 %. Effectivement, cet équipement est nécessaire pour l'arrivée du Collège à Vulaines sur Seine. Le Président précise que les travaux de voirie inscrits au budget primitif 2015 que ce dernier retrace les demandes des élus lors des commissions travaux, depuis le début du mandat.

BP 2014 : SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

SECTION EXPLOITATION

| PREVISIONS 2015 | |
|-----------------|----------------|
| DEPENSES | 1 019 194.18 € |
| RECETTES | 1 019 194.18 € |
| EQUILIBRE | 0.00 € |

SECTION INVESTISSEMENT

| PREVISIONS 2015 | |
|-----------------|----------------|
| DEPENSES | 1 325 068.43 € |
| RECETTES | 1 325 068.43 € |
| EQUILIBRE | 0.00 € |

BP 2014 : SERVICE DE L'EAU

SECTION EXPLOITATION

| PREVISIONS 2015 | |
|-----------------|--------------|
| DEPENSES | 668 338.83 € |
| RECETTES | 668 338.83 € |
| EQUILIBRE | 0.00 € |

SECTION INVESTISSEMENT

| PREVISIONS 2015 | |
|-----------------|----------------|
| DEPENSES | 1 362 607.23 € |
| RECETTES | 1 362 607.23 € |
| EQUILIBRE | 0.00 € |

L'Assemblée vote à l'unanimité le budget de la Communauté de Communes et les budgets annexes.

16. Demande pour la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2015 (DETR) : Renforcement de la canalisation d'adduction eau potable et de la défense incendie de la rue de Montmélian

Le Président demande à l'Assemblée l'autorisation de déposer un dossier de DETR à la Sous-Préfecture.

Ce dossier concerne le renforcement de la canalisation d'adduction eau potable et de la défense incendie rue de Montmélian à Samoreau.

L'Assemblée valide la réalisation de ce projet et autorise le Président à en demander le subventionnement par la DETR.

17. Délibération sollicitant la subvention régionale relative au projet d'équipements sportifs liés aux lycées et des établissements scolaires de compétence régionale

Suite au projet du stade athlétisme et du terrain multisports, le Président demande à l'Assemblée de l'autoriser à

- solliciter une demande de subvention auprès de la Région,
- de signer la convention tripartite avec la Région et l'établissement scolaire concerné, d'une part, prendre en charge les frais de fonctionnement et d'entretien de l'équipement subventionné, et d'autre part mettre gratuitement cet équipement à la disposition des établissements scolaires de compétence régionale.

L'Assemblée autorise à l'unanimité le Président à demander la subvention et à signer la convention.

18. Avenant n°1 – Marché travaux de raccordement au réseau d'assainissement collectif des particuliers du Hameau de Fontaineroux à Héricy

La Président expose que les travaux ont été terminés courant mars 2015. Le Président demande de délibérer sur l'avenant n°1 du marché relatif aux travaux de raccordement au réseau d'assainissement collectif des particuliers du Hameau de Fontaineroux d'un montant de 33 663.90 € H.T., soit 11.58 %.

L'Assemblée, à l'unanimité, autorise le Président à signer Avenant n°1 concernant le marché cité ci-dessus.

L'Assemblée n'ayant pas de question, la séance est levée à 21h15.

Le secrétaire de séance

Frédéric BOULET

Le Président

Pascal GOUHOURY

COMMUNAUTE «Entre Seine et Forêt»
Héricy, Samoreau, Vulaines-sur-Seine
- 77 -